

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE RANCENNES
EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2021

Date de convocation : 24 septembre 2021

Présents : Mmes **BALLERIAUX** Nathalie, **BIDAULT** Corinne, **CHAROT** Christine,
DEVOUGE-AUDART Evelyne, **LEBEL** Christine, **LECLERCQ** Sabine,
MM. **BOUCHER** Joël, **CECCHI** Robert, **CHARRIEAU** Jean-Pierre,
DUPONT Philippe, **FASSON** Jean-Claude,
FERNANDEZ Julien, **PIERRE** Eric

Absents ayant donné procuration : M. **CORDIOLI** Julien à M. **FERNANDEZ** Julien
M. **GOOSSE** Ludovic à M. **CECCHI** Robert

Secrétaire : Mme **DEVOUGE-AUDART** Evelyne

24/2021- CONTRAT LOGICIELS SEGILOG

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de renouveler pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} Septembre 2021 le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services passé avec la Société SEGILOG et autorise le Maire à signer les documents correspondants.

25-2021 – FOURNITURE EN EAU
ECO-PATURAGE RESERVE NATURELLE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe, à l'unanimité, à **550 euros** le coût de l'alimentation en eau du troupeau de moutons ayant pâturé en 2021 dans le cadre de l'entretien écologique de la Réserve Naturelle et charge le Maire d'établir le titre de recettes correspondant afin de recouvrir cette somme auprès de l'Office Nationale des Forêts du département des ARDENNES.

26-2021 – CONVENTION POUR LA GESTION DES PELOUSES
CALAIRES DU BOIS CADET, DE LA ROCHETTE ET
DU MONT DE FROMELENNES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve, unanimement la convention tripartite passée entre la Commune, l'Office National des Forêts et le Conservatoire d'Espaces Naturelles de CHAMPAGNE-ARDENNE et confiant à ce dernier, la réalisation de travaux d'ouverture et de restauration de pelouses calcaires au BOIS CADET (parcelle C58 sur 4,79 ha), à la ROCHETTE (parcelles B247 sur 3,2 ha et B248 sur 0,04 ha) et au MONT DE FROMELENNES, Côte de BERNAVAUX (parcelle C41 sur 1,93 ha)

- autorise le Maire à signer ladite convention.

**27-2021 – APPROBATION DE LA CONVENTION DE
MISSION D'ACCOMPAGNEMENT DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL POUR LA REFECTION DE LA RD65 ET
LA CREATION D'AMENAGEMENTS DE SECURITE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de solliciter, dans le cadre du dispositif ARDENNES INGENIERIE du Conseil Départemental des ARDENNES, la mission d'accompagnement à la conduite des projets suivants : Réfection RD65 – Création d'aménagements de sécurité
- d'approuver le projet de convention précisant le cadre de la mission d'accompagnement à la conduite du projet et les engagements réciproque de chaque partie,
- d'autoriser le Maire à signer ledit document.

**28-2021 – VENTE PELLE RETRO COCET
SEMI PROFESSIONNELLE TYPE SP 250**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à 7 voix pour 1 contre (Mme Nathalie BALLERIAUX) et 7 abstentions (Mmes Corinne BIDAULT, Christine LEBEL, MM. Robert CECCHI + 1 procuration, Julien FERNANDEZ + 1 procuration, Eric PIERRE) de vendre une pelle RETRO COCET SEMI PROFESSIONNELLE TYPE SP 250 pour un montant de 400 € à la GAEC DEVRESSE sise 57 bis rue GAMBETTA à 08320 VIREUX-MOLHAIN. Ce matériel acquis par la commune en 2005 n'est plus utilisé de longue date par les Agents Communaux car inadéquat.

Pour extrait conforme,
RANCENNES, le 1^{er} octobre 2021
Le Maire,
Joël BOUCHER